

Année
scolaire
2009-2010



Nancy ville amie des enfants



ville de
Nancy,
www.nancy.fr

SOMMAIRE

Préface	p.2
Vive l'école	p.3
<i>A chaque secteur son école Les écoles en chiffres</i>	
S'ouvrir sur le monde	p.5
<i>Du personnel compétent, des équipements performants Les classes de découvertes Manifestations, visites, projets pédagogiques... La formation aux gestes de premiers secours</i>	
Des enfants bien protégés	p.9
<i>Le fichier vaccinal</i>	
La sécurité à l'école	p.11
<i>Des locaux sûrs Vigilance sur le chemin de l'école Sensibilisation à la sécurité routière</i>	
Bien dans son corps	p.13
<i>Le sport à l'école Comme un poisson dans l'eau</i>	
La culture s'invite à l'école	p.15
<i>Médiathèque, Musée des Beaux-Arts, Musée Lorrain, Musée de l'École de Nancy, CCN-Ballet de Lorraine, Opéra National de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Ensemble Poiré</i>	
L'école côté jardin	p.17
<i>Un cadre de vie plus agréable Apprendre en s'amusant</i>	
A la carte des restaurants scolaires	p.18
<i>La qualité dans les assiettes Les modalités d'inscription Les tarifs La facturation Les allergies alimentaires</i>	
Avant et après la classe	p.21
<i>Du matin au soir Des activités gratuites</i>	
La convention des droits de l'enfant	p.25
Des loisirs pour tous les goûts	p.27
<i>L'accueil de loisirs municipal Les maisons des jeunes et de la culture (MJC) L'opération Pass Sport et Culture Les centres sociaux L'atelier municipal d'art enfantin</i>	
Pour les mordus de sport	p.31
<i>Les écoles municipales de sport Les animations sportives estivales Les stages sportifs</i>	
La culture en famille	p.33
<i>Médiathèque Musée des Beaux-Arts - Musée de l'École de Nancy Opéra national de Lorraine - Orchestre symphonique et lyrique de Nancy Ensemble Poiré</i>	
Les adresses utiles	p.35
Le calendrier scolaire	p.44
L'accueil des tout-petits	p.46

Vive l'école

Avant et après l'école

Vive les loisirs

Les infos
utiles

1989-2009

20^{ème} anniversaire

de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Vive l'école

PREFACE

Labellisée « Ville amie des Enfants » depuis 2003 en partenariat avec l'Unicef, la Ville de Nancy mène une politique ambitieuse en faveur de la sensibilisation et du bien-être des enfants dans divers domaines.

En lien avec de nombreux partenaires, la Ville de Nancy a su initier de multiples actions qui préparent les enfants à devenir des citoyens en herbe ouverts sur le monde, bien dans leur peau comme dans leur tête et en phase avec leur temps.

Ces actions touchent à des domaines variés dont l'importance quotidienne n'est plus à démontrer : le « vivre ensemble », la santé, le sport, la culture, la sécurité, l'écologie et le développement durable...

Notre guide en rend largement compte. Afin qu'il soit toujours plus agréable et utile tout au long de l'année, nous avons voulu le rendre plus pratique. Organisé à partir d'onglets thématiques, il permet de repérer facilement les activités offertes pendant le temps scolaire, mais aussi avant et après la classe. Autre nouveauté, des pages de note pour laisser la place aux appréciations personnelles. A noter enfin les informations et les adresses indispensables regroupées à la fin du guide.

Par ailleurs, face à la complexité de la situation économique actuelle, la Ville de Nancy - et ce guide en témoigne - entend être un véritable acteur aux côtés des parents, en préservant l'épanouissement de l'enfant tout en tenant compte des difficultés concrètes liées au pouvoir d'achat des familles.

C'est pourquoi, de la même manière que, depuis 2005, les tarifs de la restauration et de l'accueil n'ont pas été augmentés, nous avons fait le choix, pour cette nouvelle année scolaire, de ne pas majorer nos tarifs de services périscolaires et de généraliser à l'ensemble des écoles élémentaires nancéiennes l'organisation d'activités entièrement gratuites.

A l'évidence, la Ville de Nancy reste indiscutablement fidèle à ses engagements et à sa tradition humaniste. En cette année 2009 qui marque les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Nancy entend réaffirmer sa détermination à promouvoir le sens et l'esprit de cette convention en se mobilisant pour la faire respecter dans tous les domaines qui touchent au développement de l'enfant dans sa personne.

Sophie MAYEUX
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enseignement
et aux Activités Périscolaires

André ROSSINOT
Maire de Nancy
Président de la Communauté Urbaine
du Grand Nancy, Ancien Ministre



VIVE L'ÉCOLE



De la maternelle au CM2, ce ne sont pas moins de 10 000 élèves qui fréquentent les quelques 60 écoles maternelles et élémentaires publiques et privées nancéiennes.

Et la ville de Nancy y attache une importance toute particulière. Engagée auprès de l'UNICEF dans le projet "Ville amie des enfants", la municipalité agit au quotidien pour garantir l'épanouissement des plus jeunes. C'est ainsi 10% du budget de la ville qui est consacré à l'enseignement. Outre la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'engagement de la ville de Nancy au service de l'école, c'est une politique éducative engagée qui fait la part belle à l'apprentissage de la citoyenneté, à la sensibilisation au développement durable, aux activités culturelles et sportives, aux actions de prévention...

Vous pouvez retrouver ces renseignements sur le site Internet de la ville : www.nancy.fr, rubrique Nancy famille - jeunesse

A chaque secteur son école

Nancy possède un périmètre scolaire qui définit, en fonction de votre lieu de résidence, l'école que fréquentera votre enfant. Ainsi, chaque rue correspond à une école en particulier.

Pour connaître le groupe scolaire affecté à votre adresse, vous pouvez contacter la Direction de l'Enseignement (tél. 03 83 85 31 70) ou consulter le site de la ville (www.nancy.fr).

Pour effectuer l'inscription scolaire, adressez-vous au directeur de l'école de votre secteur, sans oublier le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

Si votre enfant fréquentait auparavant un autre établissement, munissez-vous également du certificat de radiation qui vous a été remis.

Et si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un groupe scolaire qui ne correspond pas à votre périmètre d'affectation, vous devez obtenir une dérogation auprès de l'école de votre secteur.

Les écoles en chiffres



- 49 écoles publiques :
 - 25 maternelles
 - 24 élémentaires
- 11 écoles maternelles et élémentaires privées
- 10 000 élèves
- 420 agents municipaux
- Budget enseignement : 14,98 millions d'euros, soit 10 % du budget de la ville
- 3 200 repas par jour en restauration scolaire
- 500 enfants par jour en accueil périscolaire
- 2 200 élèves bénéficiant des activités périscolaires



S'OUVRIRE SUR LE MONDE

L'école constitue une formidable opportunité pour apprendre la vie en société, acquérir de nouvelles connaissances, devenir plus autonome. La ville de Nancy apporte son soutien aux écoles au quotidien, pour permettre aux enfants de grandir dans les meilleures conditions..

Du personnel compétent, des équipements performants

La ville de Nancy met à la disposition des établissements scolaires 420 agents municipaux. Dans les écoles maternelles, un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) est affecté par classe. Les écoles spécialisées comme l'École de Plein Air et l'École Marcel Leroy en bénéficient également. Les ATSEM assistent les enseignants pour l'accueil, l'hygiène, l'animation. Ils préparent et remettent en état les locaux et le matériel. Un interlocuteur supplémentaire pour les enfants qui rend la vie à l'école plus agréable !

Les locaux scolaires sont régulièrement entretenus et des travaux effectués dans toutes les écoles.

Le mobilier scolaire est également renouvelé régulièrement et adapté aux enfants, avec notamment un équipement à hauteur modulable permettant d'améliorer le confort des élèves.

Toutes les écoles élémentaires de Nancy sont dotées d'ordinateurs, renouvelés tous les cinq ans. Les classes de grande section de maternelle s'équipent également progressivement.



Les classes de découvertes

Chaque année, la ville de Nancy offre la possibilité aux élèves de CM2 des écoles publiques de partir quelques jours en classe de découvertes. Une belle occasion de s'ouvrir sur le monde, de partager le quotidien avec leurs camarades, de gagner en indépendance.

Séjour à la mer, découverte de la capitale ou de la forêt vosgienne, pratique de nouvelles activités sportives, sensibilisation à la protection de l'environnement... Les possibilités sont vastes !

La Direction de l'Enseignement s'attache à diversifier les destinations et les thématiques proposées aux enseignants. Très souvent, la classe de découvertes est l'aboutissement d'un projet pédagogique décliné avec l'enseignant pendant toute l'année scolaire. Les élèves sont ainsi très réceptifs pendant leur séjour aux rencontres qu'ils vont faire, aux connaissances qu'ils vont acquérir.

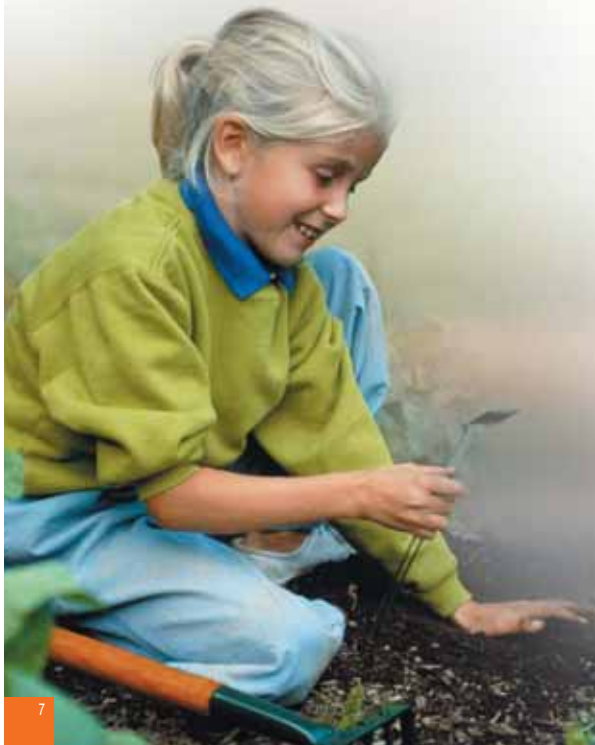


Manifestations, visites, projets pédagogiques..

La ville de Nancy organise tout au long de l'année des événements adaptés aux enfants (manifestations festives, sportives, culturelles, scientifiques, expositions, spectacles jeune public...). Elle propose ainsi aux écoles d'y participer et prend en charge les frais de transport.

Très attentive au respect de la nature, la ville a mis en place un programme d'animations autour du développement durable. Les enfants rencontrent des acteurs majeurs de la protection de l'environnement, visitent des sites industriels, participent à des animations... Parmi les thèmes abordés, citons la biodiversité, l'eau, l'air, les déchets ou encore les énergies. Les jeunes générations apprennent les bons gestes pour faire évoluer les comportements.

La ville de Nancy soutient également les initiatives des écoles en finançant leurs projets, sorties et voyages pédagogiques.



La formation aux gestes de premiers secours

Nancy est la première ville de France à décider, en 2002, de former aux gestes de premiers secours les élèves de CM2. Chaque année, ils sont plus de 1 000 élèves des écoles publiques et privées à suivre ce stage de 10 heures.

Financée par la ville de Nancy, la formation est dispensée par des moniteurs titulaires du Brevet national de moniteur de premiers secours.

A l'issue de la formation, le diplôme officiel "Prévention et secours civique de niveau 1" est délivré aux enfants.



Géraldine Louis,
médecin au SAMU
54,

intervient dans les classes : "Nous apprenons aux élèves les numéros d'urgence, les paroles à prononcer, les gestes à faire... Ils sont très attentifs". L'apprentissage de l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique est également au programme.

Cette initiative favorise les comportements citoyens. Les enfants sont plus respectueux de leur sécurité et de celle des autres. "C'est également l'occasion de toucher les parents qui prennent conscience de leurs lacunes en matière de secourisme".



DES ENFANTS BIEN PROTÉGÉS

Tenir à jour les vaccinations de vos enfants est un acte essentiel pour prévenir l'apparition de maladies infectieuses.

Pour fréquenter un établissement scolaire, certaines vaccinations sont obligatoires (diphtérie, tétanos et poliomyélite). D'autres sont vivement recommandées. Vous pouvez vous référer au calendrier vaccinal ci-contre pour suivre les vaccinations de vos enfants.

A noter : le BCG (vaccin contre la tuberculose) n'est plus obligatoire pour l'entrée à l'école (décision du Ministère de la Santé du 11/07/2007).

Calendrier vaccinal 2009

AGE	BCG Tuberculose	DTPCa Hib Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite Coqueluche acelulaire, Haemophilus influenzae de type b
Naissance	Pour les enfants à risque élevé et jusqu'à 15 ans si risque élevé et non encore vaccinés	
A partir de 2 mois		3 injections à 1 mois d'intervalle
4 mois		
12 mois		
16-18 mois		Rappel DTPCa Hib
24 mois		
6 ans		Rappel DTP
11-13 ans		Rappel DTPCa
14 ans		
16-18 ans		Rappel DTP ou rattrapage DTPCa

Toutes les vaccinations peuvent être effectuées en séances collectives gratuites. Il suffit de se munir du carnet de santé et d'apporter les vaccins.

Si votre enfant a moins de 6 ans, vous pouvez vous rendre dans les centres médico-sociaux proches de votre domicile. Au-delà de cet âge, rendez-vous au Centre municipal de vaccinations, le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 16h sans rendez-vous, au 40 rue sainte Catherine.

Le fichier vaccinal

Les vaccinations des enfants sont obligatoirement enregistrées dans un fichier informatisé, géré par la direction Santé Environnement de la ville de Nancy.

Ce système permet de garder en mémoire les vaccinations effectuées. Sur simple demande, vous pouvez obtenir un certificat de vaccination complet et actualisé.

La direction Santé Environnement est également à votre disposition pour vous fournir toutes les informations relatives aux vaccinations obligatoires et recommandées.



Contact : direction Santé Environnement
(tél. 03 83 85 56 80)

HEPATITE B	PNEUMOCOQUE	ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE	PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)
1 ^{re} injection	3 injections à 1 mois d'intervalle		
2 ^{me} injection			
	Rappel entre 12 et 15 mois	1 ^{re} injection (à 9 mois si collectivité) 2 ^{me} injection entre 13 et 23 mois (ou 12 à 15 mois si collectivité)	
Rappel			
Rattrapage de 11 à 15 ans révolus en 2 injections à 6 mois d'intervalle			3 injections à 0, 2 et 6 mois d'intervalle



LA SÉCURITÉ, À L'ÉCOLE

A l'intérieur des locaux ou sur le chemin de l'école, assurer la sécurité des enfants est une priorité pour la ville de Nancy.

A l'école, des locaux sûrs :

Dans les établissements scolaires, des visites de sécurité sont réalisées régulièrement, soit tous les 3 à 5 ans suivant le nombre d'enfants accueillis. Même les écoles qui ne sont pas soumises à cette réglementation en bénéficient. Installations électriques, chauffage, alarmes incendie, extincteurs, les équipements doivent être conformes aux réglementations en vigueur.

Pour compléter ce dispositif, des exercices d'évacuation sont également organisés chaque trimestre par les directeurs d'écoles.



Vigilance sur le chemin de l'école

La ville de Nancy a créé un groupe de travail "sécurité sur le chemin de l'école", chargé de mettre en place les solutions adaptées à la protection des enfants.

Les accès aux écoles sont ainsi améliorés grâce à l'aménagement de la chaussée (pose de ralentisseurs ou de chicane, implantation d'avancées de trottoirs, création d'îlots de refuges centraux), à l'aménagement des trottoirs (barrières, bordures hautes de protection, bornes contre le stationnement intempêtif) et à une signalisation spécifique.

Des agents municipaux, formés et encadrés par la police municipale, assurent également la surveillance de certaines traversées piétonnes lors des entrées et sorties d'écoles.

Sensibilisation à la sécurité routière

Nancy est la première ville de plus de 100 000 habitants à mettre en place le Permis Piéton pour tous les élèves des classes de CE2 des écoles publiques et privées.

Formation dispensée par les enseignants en lien avec la police municipale, le Permis Piéton est un outil pédagogique destiné à faire des enfants des piétons prudents et responsables. Après l'apprentissage des règles de précaution, le permis est remis officiellement aux enfants.

Cette opération est complétée par l'intervention de la police municipale dans les classes de CM2. Les enfants révisent leurs connaissances des règles de sécurité routière et des exercices théoriques et pratiques sont organisés autour de l'utilisation du vélo. A la fin de l'année scolaire, plusieurs élèves sont sélectionnés pour participer au challenge deux roues de la Prévention routière.

Contact :
direction de la Circulation
(tél. 03 83 85 30 00 poste 2233)



Aux abords des écoles, nous devons, adultes comme enfants, piétons comme automobilistes, être vigilants et respecter les règles du code de la route.

Merci aux parents accompagnant leurs enfants à l'école de se conformer aux conditions d'accès et de stationnement, pour garantir la sécurité de tous.



La sécurité des enfants est l'affaire de tous !



BIEN

DANS SON CORPS



Le sport est indispensable au bon développement des enfants. Il participe à sa croissance, renforce sa condition physique. Le sport, c'est également développer sa confiance en soi, apprendre le goût de l'effort et parfois l'échec, respecter l'autre, avoir l'esprit d'équipe.

Le sport à l'école

Les éducateurs sportifs de la direction des Sports, tous titulaires d'un brevet d'état, interviennent une heure par semaine dans chaque classe des écoles élémentaires. Spécificité de la ville de Nancy, cette initiative permet aux enseignants d'être accompagnés dans l'apprentissage donné des pratiques sportives.

Comme un poisson dans l'eau

Pour permettre aux enfants de profiter de l'eau en toute sécurité, la ville de Nancy fait de l'objectif "savoir nager avant l'entrée en 6^{ème}" une priorité.

5000 enfants participent ainsi aux séances de natation dispensées par les maîtres nageurs sauveteurs, dans les piscines gérées par la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Vive l'école



Contact : direction des Sports
(tél. 03 83 85 34 65)



Les éducateurs sportifs

travaillent en collaboration avec les directeurs d'écoles et les enseignants pour établir un projet pédagogique annuel, adapté aux enfants et aux structures dédiées au sport de chaque établissement. Ils apportent une aide technique dans la pratique des activités sportives, mais sont aussi là pour faire découvrir leur passion et le plaisir que le sport peut procurer.



LA CULTURE S'INVITE À L'ÉCOLE

Les institutions culturelles nancéiennes proposent aux groupes scolaires des programmes adaptés aux enfants. Interventions en classes, visites, ateliers, expositions, spectacles, les élèves peuvent se familiariser avec les grandes disciplines artistiques.

Médiathèque

La section jeunesse de la Médiathèque propose un accueil de classes, en une ou deux séances, à tous les établissements de la Ville de Nancy, de la maternelle au collège. Elle invite les jeunes à des visites ludiques d'une exposition, à la découverte des collections, de l'univers d'un auteur illustrateur, ou d'un pays... les visites s'articulent autour d'ateliers et d'histoires toujours racontées d'une manière différente et originale.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 20 septembre 2009.

Musée des Beaux-Arts, Musée Lorrain, Musée de l'École de Nancy

Les musées nancéiens ouvrent leurs portes aux élèves des écoles primaires pour des parcours thématiques ou personnalisés, étudiés en amont avec les enseignants.

Visites-promenades, ponctuées de découvertes à l'aide de puzzles ou de boîtes tactiles, pour les enfants des petites sections de maternelle, approches interactives des œuvres et sollicitation des sens pour les moyennes et grandes sections, échanges, manipulations, expérimentations ou croquis pour les élèves des écoles élémentaires, permettent une première approche du musée.

Les visites peuvent être suivies d'ateliers. Les thématiques abordent le monde vivant, la vie quotidienne, les techniques artistiques, l'histoire, les genres picturaux...

CCN-Ballet de Lorraine

Autour de chaque spectacle programmé, le CCN-Ballet de Lorraine mène une politique d'éducation artistique en direction des publics scolaires, en leur proposant différentes actions de sensibilisation. Des séances scolaires sont ainsi organisées tout au long de la saison. En amont du spectacle, un atelier du regard, s'appuyant sur des supports vidéo et des documents pédagogiques, permet aux élèves de découvrir la danse et d'aiguiser leur regard de spectateurs. Répétitions ouvertes, visites, formations à destination des enseignants complètent les parcours.

Opéra national de Lorraine

L'Opéra national de Lorraine propose autour de chacun des ouvrages programmés, un parcours pédagogique. Séance de formation autour de l'œuvre choisie pour les enseignants, visite des coulisses, répétition scénique, rencontre avec les artistes, le parcours se termine par une répétition générale ou une représentation où les enfants peuvent apprécier le spectacle.

Des actions spécifiques (parcours à la carte, lectures en scène, interventions d'artistes) peuvent également être étudiées avec les groupes scolaires.

Orchestre symphonique et lyrique de Nancy

L'orchestre symphonique et lyrique de Nancy propose une dizaine de concerts pédagogiques chaque année aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Commentés, ces concerts sont l'occasion de découvrir le fonctionnement d'un orchestre, les différentes familles d'instruments, une œuvre ou un compositeur...

Ensemble Poirel

Tout au long de la saison, l'Ensemble Poirel met à l'affiche des spectacles jeune public. Pour certains d'entre eux, une séance scolaire est proposée aux élèves des écoles primaires. Au programme, de la musique, du théâtre, du cirque ou de la danse. Cette année, ce sont six spectacles qui sont programmés pour les groupes scolaires.





L'ÉCOLE CÔTÉ JARDIN

Planter des fleurs, cultiver des légumes, récolter des fruits, le jardinage à l'école offre une formidable opportunité de faire aimer la nature aux enfants et de leur donner envie de la protéger. Véritable leçon d'humilité et source de grandes satisfactions, jardiner permet d'acquérir, dans un cadre ludique, des connaissances dans les domaines de la biologie, du développement durable, de l'éducation à la citoyenneté, de la gastronomie...

Un cadre de vie plus agréable

Aux côtés des directeurs et enseignants d'écoles, la direction des Parcs et Jardins de la ville de Nancy se mobilise pour embellir le cadre de vie des enfants et leur faciliter l'accès au jardinage. Les jeunes générations sont ainsi toujours associées aux projets de création d'espaces verts ou d'aires de jeux.

Apprendre en s'amusant

Outre l'entretien des cours d'écoles, l'équipe municipale apporte son aide technique pour le développement de jardins pédagogiques. Plantations, bouturages, semis... au fil des saisons, les enfants apprennent les bons gestes pour avoir la main verte. Les visites des serres peuvent également être organisées, sur simple demande.

Et pour les écoles qui souhaitent participer au concours des écoles fleuries, la direction des Parcs et Jardins attribue les plantes et dispense ses conseils pratiques. Une aide précieuse pour remporter une "coccinelle" !



Contact : direction des Parcs et Jardins
(tél. 03 83 36 59 04)



A LA CARTE DES RESTAURANTS SCOLAIRES



Près de la moitié des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville déjeune dans un des 37 restaurants scolaires. Dans les assiettes, des repas savoureux ! "Manger à la cantine", c'est aussi apprendre à partager un repas, découvrir de nouveaux goûts, respecter l'équilibre alimentaire. Détente et plaisir assurés pour bien démarrer une après-midi studieuse !

Avant et après l'école



Les modalités d'inscription

Si vous souhaitez que votre enfant (qui doit être âgé de plus de 3 ans) fréquente la restauration scolaire, son inscription est obligatoire. rendez-vous à l'hôtel de ville, dans une mairie de quartier ou directement à l'école, avec un justificatif de droits (attestation CAF) permettant d'établir le tarif des repas. Un formulaire d'inscription vous sera remis.

Vous souscrivez un abonnement pour l'année scolaire portant sur un ou plusieurs jours de la semaine (les restaurants scolaires sont accessibles les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans tous les établissements, ainsi que les mercredis dans les accueils de loisirs municipaux).

Les demandes d'inscription ou de modification d'abonnement doivent être adressées 48 heures à l'avance. Un préavis de 2 jours (hors week-end et jours fériés) est nécessaire pour résilier un abonnement.

Sont accueillis en priorité les enfants dont les deux parents (ou le parent en cas de famille mono-parentale) exercent une activité professionnelle.

En cas de difficultés passagères ou de situations exceptionnelles, l'accueil de l'enfant au restaurant scolaire peut être adapté. Tous les dossiers sont étudiés au cas par cas.

Les tarifs

Le prix des repas est fixé à :

- 3,18 € en école maternelle
- 4,22 € en école élémentaire
- 5,54 € pour les élèves qui ne résident pas à Nancy

La Ville de Nancy prend en compte la situation sociale des familles en accordant des tarifs réduits aux enfants qui habitent Nancy. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (QF) établi par la CAF :

- 2,65 € en école maternelle et 3,22 € en école élémentaire pour un QF compris entre 467 € et 622 €
- 2,15 € en école maternelle et élémentaire pour un QF compris entre 390 € et 466 €
- 1,22 € en école maternelle et élémentaire pour un QF inférieur ou égal à 389 €



La facturation

Établies par la ville de Nancy, les factures sont envoyées par courrier.

Le règlement doit être effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture, par chèque postal ou bancaire, mandat-carte, mandat-lettre, espèces, carte bancaire ou prélèvement automatique. Vous pouvez effectuer ce règlement par courrier ou vous rendre à l'hôtel de ville ou dans votre mairie de quartier.

Le premier jour de toute absence non signalée 48 heures à l'avance (hors week-end et jours fériés) à la direction de l'Enseignement (tél. 03 54 50 60 16) est facturé à la famille.

En cas de difficultés financières, un dossier peut être présenté à une commission sociale attribuant des aides financières et des réductions de tarifs.

Les allergies alimentaires

La fréquentation des restaurants scolaires est possible pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires. Après étude du bilan allergologique (à renouveler tous les ans), une commission composée d'élus et de médecins décide des conditions d'accueil au cas par cas. Des menus corrigés ou des paniers-repas peuvent ainsi être proposés.

Pour toutes questions relatives à la restauration scolaire, contactez le :

- 03.54.50.60.16 pour les écoles Buffon, La Fontaine, Michelet, Moselly, L'École de Plein Air
- 03.54.50.60.07 pour les écoles Charlemagne, Donzelot, Placieux, Saint Georges, Saint Pierre
- 03.83.85.32.29 pour les écoles Bonsecours, Boudonville, Clémenceau, Jean Jaurès, Mac Mahon, Marcel Leroy
- 03.54.50.60.08 pour les écoles Braconnot, Didion, Emile Gebhart, Montet, Roberty, Trois-Maisons
- 03.54.50.60.20 pour les écoles Alfred Mézières, Beaugard, Buthegnemont, Charles III, Jules Ferry, Ory, Stanislas, Tiercelins

La qualité dans les assiettes

Qualité et sécurité, les maîtres mots de la restauration scolaire ! Pour preuve, la ville de Nancy a reçu la certification Iso 9001 version 2000.

Une attention toute particulière est portée à la qualité des matières premières : produits sans OGM, viandes bovines de type race à viande, issues de la filière régionale "Lorraine Qualité Viande", agneaux de moins de 12 mois de type race à viande, volailles fermières label rouge... Abattoirs et ateliers de découpe sont agréés et contrôlés.

La Ville de Nancy se montre également très exigeante en matière de traçabilité. Le système de livraison des repas se fait par liaison froide. La température des aliments est contrôlée à leur arrivée et après cuisson, pour éviter tout risque de contamination. Aucun aliment n'est conservé pour un usage ultérieur.

La confection des repas est confiée à la société Sodexo. Des diététiciennes élaborent des menus adaptés aux enfants et conformes aux exigences de l'équilibre alimentaire.



AVANT ET APRÈS LA CLASSE

Les rythmes de vie des familles, notamment lorsque les parents travaillent, nécessitent un accueil des enfants avant et après leur journée de classe. Tous les établissements scolaires de Nancy ouvrent ainsi leurs portes dès 7h30 et accueillent les enfants après la classe jusqu'à 18h30. Sans oublier les animations pendant la pause déjeuner.

Des moments de temps libre agréables pendant lesquels les enfants sont toujours encadrés par des animateurs brevetés, titulaires du BAFA, du BAFD ou d'un CAP petite enfance, conformément à la réglementation en vigueur.

A noter que la Ville de Nancy propose, dans certaines écoles élémentaires, un accompagnement éducatif, élaboré autour d'activités gratuites.



Du matin au soir

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h30 jusque 8h20. Les animateurs privilégient des activités calmes comme la lecture ou le dessin, permettant aux plus jeunes de commencer leur journée en douceur.

Pendant la pause déjeuner, des animations sont organisées après le repas. Jeux de ballons, concours de dessins... les enfants prennent plaisir à se détendre ou se dépenser avant la reprise de la classe.

Le soir, de 16h30 à 18h30, des activités variées sont proposées. Théâtre, arts plastiques, échecs, jeux collectifs, informatique, BD, éducation à la citoyenneté, sensibilisation au handicap... Un planning est établi chaque mois en fonction du projet éducatif de l'école.

Modalités d'inscription :

Pour inscrire votre enfant (âgé de plus de 3 ans), vous pouvez vous rendre à l'hôtel de ville, dans une mairie de quartier ou directement à l'école. Munissez-vous de votre justificatif de droits (attestation CAF) permettant d'établir le tarif. Un formulaire d'inscription vous sera remis.

Tarifs :

L'accueil du matin est gratuit.

Le prix de l'accueil du soir est fixé à **3,46 €**

Il existe des tarifs réduits accordés en fonction du quotient familial (QF) établi par la CAF :

- **2,62 €** pour un QF compris entre **467 €** et **622 €**
- **1,75 €** pour un QF compris entre **390 €** et **466 €**
- **0,95 €** pour un QF inférieur ou égal à **389 €**



Des activités gratuites

Depuis la rentrée scolaire 2009, l'accompagnement éducatif, mis en place dans certaines écoles élémentaires, permet aux enfants de s'initier à de nombreuses activités, qu'elles soient sportives, culturelles, artistiques ou techniques.

Les animations sont élaborées avec l'équipe enseignante en fonction du projet d'école. Au programme : activités scientifiques, musique, arts plastiques, cirque, escrime, chant, judo, football, handball... Des thématiques peuvent également être déclinées comme les droits des enfants, la sensibilisation au développement durable ou la nutrition par exemple.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions à ces activités se feront dans les écoles à la rentrée.





Avant et après l'école

Au service des enfants

Anne, Natacha et Sandrine, trois anciennes animatrices, passionnées par le travail avec les enfants, sont les référentes pédagogiques de la direction de l'Enseignement. Elles gèrent tous les services périscolaires proposés par la Ville de Nancy, de la restauration aux centres de loisirs, en passant par l'accueil du matin. Elles s'occupent d'une quinzaine d'écoles chacune et partagent leur temps entre travail sur le terrain et suivi des dossiers administratifs. "Nous travaillons en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles et les animateurs pour créer des projets éducatifs attractifs pour les enfants. Nous connaissons tous les élèves et apprécions particulièrement de les suivre de la maternelle au CM2." Cette année, les référentes pédagogiques vont développer la création de journaux d'écoles, pour garder une trace et informer les familles des activités qui sont organisées. En bref, une mission indispensable pour maintenir le dialogue entre parents, enfants, écoles et Ville de Nancy.



Renseignements :
direction de l'Enseignement (tél. 03 83 85 31 70)

Retrouvez le formulaire d'inscription à télécharger sur
le site de la ville :
www.nancy.fr, rubrique Famille / Jeunesse.

Les 10 points de La CONVENTION DES

20 Novembre **Journée Internationale** **des Droits de l'Enfant**

Fondamentalement attachée au respect des droits de l'enfant, la Ville de Nancy organise, chaque 20 novembre, depuis 2002, un débat sur les droits de l'enfant. Des élèves de CM2, désignés par leurs camarades de classe comme porte-parole des écoles publiques et privées de Nancy, vont à la rencontre de professionnels du droit, de la médecine, de l'éducation, des médias et des associations qui travaillent dans le domaine de l'enfance et échangent avec eux.

Au cœur des débats : la violence, la justice et les droits des enfants, le respect ou encore les conduites à risque...

En découvrant leurs droits, les enfants découvrent aussi leurs devoirs

**1989-2009 : 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale
des Droits de l'Enfant**

ville de
Nancy,
www.nancy.fr





POINTS CLÉS DROITS DE L'ENFANT

Article 1. Tu as le droit d'être nourri, soigné et aimé.

Pour que tu puisses grandir et t'épanouir, il est indispensable que tu sois entouré de personnes qui préparent tes repas, te soignent quand tu es malade et te montrent qu'ils t'aiment. Parfois, ce sont d'autres parents que ceux qui t'ont donné la vie qui s'occupent de toi.

Article 2. Tu as le droit d'être respecté.

Tu as le droit à une vie privée que même tes parents et tes frères et sœurs doivent respecter. Personne n'a le droit de lire ton courrier ni de fouiller dans tes affaires sans ton autorisation. Personne n'a le droit de t'imposer des relations sexuelles. Les adultes qui s'en rendent coupables risquent de très lourdes peines. Tu as aussi le droit de choisir tes amis car tes sentiments doivent être respectés. Bien entendu, tu as le devoir de respecter la vie privée et les sentiments des autres.

Article 3. Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire. Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

Article 4. Tu as le droit d'aller à l'école.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Article 5. Tu as le droit de rêver, de rire et de jouer.

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

Article 6. Tu as le droit de donner ton avis.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple, si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul. Les adultes, eux, ont le devoir de t'écouter.

Article 7. Tu as droit à l'égalité, que tu sois fille ou garçon, handicapé ou non.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles, ou la couleur de ta peau, tu as le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

Article 8. Tu as le droit d'être protégé de la violence.

Ce n'est pas parce que tu es plus jeune que les adultes qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être à l'abri de la violence et de la négligence. Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te faire du mal. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

Article 9. Personne n'a le droit de t'exploiter.

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.

Article 10. Personne n'a le droit de faire de toi un soldat.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils n'ont que le droit de te protéger.





DES LOISIRS POUR TOUS LES GOUTS

Tout au long de l'année, dans tous les quartiers de la ville, plusieurs structures d'accueil nancéiennes offrent la possibilité aux enfants de participer à tout un panel d'activités. Au sein de petits groupes conviviaux, les enfants sont encadrés par des professionnels de l'animation. Au programme, activités manuelles, sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, aide aux devoirs, sorties...



L'accueil de loisirs municipal

Destiné aux enfants de 3 à 14 ans, l'accueil de loisirs municipal propose des activités variées adaptées à l'âge des enfants (éveil musical, dessin, sports collectifs et individuels, natation, activités manuelles ou scientifiques, expositions, spectacles...).

Quatre sites accueillent les enfants les mercredis et pendant les congés scolaires, de 7h30 à 18h30 (le centre Paul Friederich, la maison de quartier Saint-Nicolas et les écoles Braconnot et Charlemagne).

Pendant les vacances d'été, les écoles Roberty, Placieux, Tiercelins et Bonsecours sont également ouvertes.

Les inscriptions peuvent s'effectuer à la journée ou à la demi-journée.

Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial (QF) calculé par la CAF : de 2,55 € à 24,40 € la journée, et de 1,85 € à 13 € la demi-journée.

N'oubliez pas de faire votre réservation 48h à l'avance (week-end et jours fériés non compris).

Nouveaux modes de réservation : plus besoin de vous déplacer à l'hôtel de ville ou dans les mairies de quartier, effectuez vos réservations par téléphone (03 83 85 32 43 ou tél. de votre mairie de quartier) ou sur le site de la ville (www.nancy.fr/activites-jeunesse).

Nouveaux moyens de paiement : si vous réservez par téléphone ou via internet, vous pouvez régler par chèque à la fin de chaque mois ou choisir le prélèvement automatique, effectué au début du mois qui suit l'émission de la facture mensuelle.

Le paiement au guichet à l'hôtel de ville ou dans une mairie de quartier est toujours possible (espèces, chèque, carte bancaire ou chèques vacances).



Contact : direction de la Jeunesse
(tél. 03 83 85 32 43) ou
www.nancy.fr/famille/loisirs/activites-jeunesse



Les maisons des jeunes et de la culture (MJC)

Réparties aux quatre coins de la ville, les sept MJC de Nancy proposent une large palette d'activités, adaptées aux enfants et aux adolescents : pratique artistique, sport, danse, musique, ateliers cuisines associant l'éducation aux goûts...

Les MJC, ce sont également : des accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires, des programmations de spectacles jeune public, des ateliers d'accompagnement éducatif et d'aide aux devoirs en lien avec les établissements scolaires, des espaces de lecture et bibliothèques, des solutions pour vos fêtes d'anniversaire...

Véritables lieux d'échanges parents/enfants, les MJC s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire : accompagnement de projets de jeunes (concerts, vacances, expositions, formations...), sorties nature ou culturelles, relais de la parole des jeunes par l'intermédiaire des conseils de jeunes de quartier...

N'hésitez pas à les contacter, elles étudieront avec vous toutes les solutions pour que vous puissiez accéder à leurs activités (cartes jeunes, Pass Sport et Culture...).

Retrouvez les menus sur le site de la ville :
www.nancy.fr, rubrique Famille / Jeunesse.



L'opération Pass' Sport et Culture

Menée en partenariat avec le Conseil Général, cette opération permet à des jeunes de 6 à 25 ans, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 445 €, d'accéder à des activités sportives et culturelles. Seule une participation forfaitaire annuelle de 8 € est demandée pour constituer le dossier.

Contact : www.7mjc-nancy.com,
coordonnées complètes page 43



Les centres sociaux

Les trois centres sociaux de Nancy accueillent tout au long de l'année les enfants et les adolescents autour de diverses activités.

■ Centre social Jolibois

- Secteur 6/12 ans : accompagnement scolaire, loisirs éducatifs et culturels.
- Secteur jeunes : soutien scolaire, activités quotidiennes, loisirs (tournois de tennis, activités extérieures, activités petites vacances, découverte du monde de l'entreprise, projet vacances, projet BAFA).

■ Centre social Beauregard

- Accueil loisirs pour les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- Accompagnement à la scolarité pour les élèves des classes de CM2 et les collégiens.
- Pour les adolescents : activités sportives, journées d'animations pendant les vacances scolaires, chantiers éducatifs associés à des activités de loisirs, mini-séjours.

■ Centre social la Clairière

- La ruche enfantine : en juillet et en août, pour les enfants de 3 à 11 ans accompagnés d'un maximum de parents.
- Pour les adolescents : chantiers éducatifs associés à des activités de loisirs pendant les vacances scolaires, accueil périscolaire le soir et le mercredi après midi, activités sportives, sorties diverses.

L'atelier municipal d'art enfantin

Situé rue du Grand Verger, l'atelier accueille toute l'année enfants et adolescents de 5 à 15 ans, pour des séances d'apprentissage de différentes techniques artistiques. Des stages sont également organisés pendant les vacances scolaires.

8 € la séance, 53 € le trimestre

Contact : *direction de la Jeunesse*
(tél. 03 83 85 32 43)





POUR LES MORDUS DE SPORT

La ville de Nancy propose aux enfants plusieurs solutions pour leur permettre de pratiquer une activité sportive les mercredis et pendant les vacances scolaires. Et pour ceux qui veulent s'investir encore davantage, les éducateurs sportifs municipaux sont à la disposition des familles pour leur présenter les associations et clubs sportifs nancéiens.

Les écoles municipales de sport



Pendant un trimestre, chaque mercredi, les écoles municipales de sport accueillent les enfants qui vont pouvoir essayer plusieurs disciplines sportives ou se perfectionner dans l'une d'entre elles. Une bonne opportunité pour laisser aux enfants le temps de découvrir leur sport de prédilection. A vous ensuite de décider d'une inscription dans un club pour débiter une pratique sportive régulière.

Les animations sportives estivales

En partenariat avec les clubs sportifs locaux, les animations sportives estivales permettent à 2000 enfants de découvrir chaque été pas moins de quarante disciplines sportives. Bowling, aviron, badminton, arts du cirque, judo, basket, karting, équitation, il y en a pour tous les goûts ! Ces animations sont proposées sous forme de stages de 5 demi-journées consécutives.

A noter : les éducateurs sportifs distribuent une plaquette d'information aux élèves des écoles élémentaires publiques. Vous pouvez également vous renseigner à l'hôtel de ville, dans votre mairie de quartier ou sur le site de la ville, www.nancy.fr, rubrique Famille / Loisirs.

Les stages sportifs

Pendant les vacances de la Toussaint, de février et d'avril, des stages sportifs sont également organisés. Ils fonctionnent sur le même principe que les animations sportives estivales.

Modalités d'inscription

Tous les enfants scolarisés ou domiciliés à Nancy peuvent participer aux animations sportives proposées hors temps scolaire. Les stages d'été sont également accessibles aux enfants qui ne résident pas à Nancy.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous à l'hôtel de ville ou dans votre mairie de quartier et munissez-vous d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an et indiquant que les vaccinations sont à jour, une copie de l'assurance extra-scolaire de l'année en cours, une photo d'identité, ainsi qu'une copie du brevet de natation pour les activités nautiques.

Une carte "sport" vous sera remise.

Le tarif est de 13 € par enfant pour :

- un trimestre dans une école municipale de sport
- un stage pendant les animations sportives estivales
- un stage pendant les petits congés scolaires

Afin de rejoindre facilement les lieux d'activités, il est possible d'obtenir des pass 10 trajets valables sur les bus et trams du Réseau Stan au tarif de 3,20 €.

Retrouvez toutes les informations utiles dans le guide "Les enfants et le sport", mis à votre disposition à l'hôtel de ville et dans votre mairie de quartier. Il est également téléchargeable sur le site www.nancy.fr, rubrique Loisirs / Sport.

Vous pouvez obtenir auprès de l'Office municipal des sports (tél. 03 83 40 22 30), une plaquette recensant toutes les coordonnées des clubs sportifs nancéiens.





Les institutions culturelles nancéiennes proposent des rendez-vous spécifiques pour accueillir les familles. Parents et enfants peuvent ainsi découvrir ensemble des spectacles ou effectuer des visites. Des activités sont également exclusivement réservées aux enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Médiathèque

De septembre à juillet, le mercredi matin, la médiathèque propose aux enfants à partir de 2 ans accompagnés de leurs parents, un rendez-vous hebdomadaire pour découvrir le conte et la littérature jeunesse. L'heure du conte se déroule dans le petit théâtre au 3^{ème} étage. L'entrée est libre et sans inscription, dans la limite des places disponibles. La médiathèque du Haut-du-Lièvre, la MJC Desforges, les bibliothèques des Trois Maisons, de Bonsecours et de Haussonville proposent également l'heure du conte, à raison d'une fois par trimestre ou semestre.

Musée des Beaux-Arts, Musée de l'École de Nancy

Le Musée des Beaux-Arts et le Musée de l'École de Nancy accueillent, les mercredis et pendant les vacances, les enfants de 4 à 10 ans pour des stages de trois séances. Visite-atelier ou visite-discussion, les enfants découvrent l'art à travers les collections et les expositions. Les inscriptions se font par téléphone, au 03 83 85 30 75. Le tarif du stage de 3 séances est fixé à 12,30 €.

Le premier dimanche de chaque mois, des visites sont également proposées aux enfants de 6 à 10 ans. L'entrée est libre et sans inscription.

Opéra national de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy

L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy propose, pour la deuxième année consécutive, deux "concerts Famille". Parents et enfants peuvent ainsi partager un moment de musique convivial, grâce à un programme adapté, commenté par le chef d'orchestre. A l'affiche cette saison, Peer Gynt de Grieg à la salle Poirel et "L'Oiseau de Feu" de Stravinski au Centre socio-culturel de Pulnoy.

Réservations au 03 83 85 33 11

2 € pour les enfants de moins de 10 ans / 5 € pour les adultes

Ensemble Poirel

Un dimanche par mois, de septembre à juin, parents et enfants ont rendez-vous salle Poirel pour découvrir un spectacle jeune public. A l'honneur, théâtre, musique, danse, cirque, marionnettes... Cette année, réservez vos billets pour suivre les aventures d'une danseuse à travers le continent latino-américain, libérer les héros de contes d'un étrange sortilège, partir à la découverte du corps humain, revisiter "Ali Baba et les 40 voleurs" dans le cadre d'un ciné-concert...

Réservations au 03 83 32 31 25

6,50 € pour les enfants, collégiens, lycéens / 9,50 € pour les adultes

Abonnement 4 spectacles : 18,50 € pour les enfants, collégiens, lycéens / 27,60 € pour les adultes

NB : Entrée libre sur invitations à retirer à la billetterie pour le spectacle "Pour-suites" du 19 septembre à 16h.

Les Services Municipaux

Direction de l'Enseignement

Grand Hall de l'Hôtel de Ville
Place Stanislas
Tél. : 03.83.85.31.70

Direction de la Jeunesse

Grand Hall de l'Hôtel de Ville
Place Stanislas
Tél. : 03.83.85.31.69

Les Mairies de quartier

Plateau de Haye Mairie de quartier du Haut-du-Lièvre

Rue Dominique Louis
Tél. : 03.83.98.51.80

Mairie de quartier d'Haussonville

40 bis rue Joseph Laurent
Tél. : 03.83.28.68.12

Mairie de quartier Trois-Maisons

7 bis rue Edouard Pierson
Faubourg des Trois Maisons
Tél. : 03.83.28.68.12

Mairie de quartier Beauregard

Centre commercial Sainte Anne
Terrasse A. Messenger
Tél. : 03.83.95.13.00

Mairie de quartier Saint-Pierre

71 avenue de Lattre de Tassigny
Tél. : 03.83.36.53.53.

Mairie de quartier Mon Désert

6 rue de Mon Désert
Tél. : 03.83.91.28.40

Mairie de quartier Rives de Meurthe

10 Promenade Emilie du Châtelet
Tél. : 03.83.45.48.18

Mairie de quartier Boudonville

55 rue de la Colline
Tél. : 03.83.93.14.00

Les institutions culturelles

Médiathèque de Nancy

10 rue Baron Louis
Tél. : 03.83.39.00.63
e-mail : mediatheque@mairie-nancy.fr

Médiathèque du Haut-du-Lièvre

Bâtiment Le Cèdre Bleu
17 bis rue Jean Mihé
Tél. : 03.83.98.34.24

Bibliothèque Républicque

MJC Desforges - 27 rue de la République
Tél. : 03.83.28.44.65

Bibliothèque de Bonsecours

École Bonsecours
2 rue Provençal
Tél. : 03.83.37.86.04

Bibliothèque des Trois-Maisons

École des Trois-Maisons - 9 rue de l'Atrée
Tél. : 03.83.37.10.76

Bibliothèque d'Haussonville

Centre Social Jolibois
3 avenue Général Mangin
Tél. : 03.83.27.66.16

Service éducatif du MBA et du MEN

1, rue Gustave Simon
Tél. : 03.83.85.30.75
e-mail : serviceeducatifmen-mba@mairie-nancy.fr

Musée Lorrain

(Palais Ducal, église et couvent des Cordeliers) - 64 Grande Rue
Tél. : 03.83.32.99.42
e-mail : museelorrain@mairie-nancy.fr

■ Ensemble Poiré

3 rue Victor Poiré
Tél : 03.83.32.31.25
e-mail : ensemblepoire@mairie-nancy.fr

■ Opéra national de Lorraine

1 rue Sainte Catherine
Tél : 03.83.85.33.20

■ Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine

3 rue Henri Bazin
Tél : 03.83.85.69.01

■ Ecole de danse

3 rue Henri Bazin
Tél : 03.83.85.69.01

Les Maisons des Jeunes et de la Culture

■ MJC Henri Bazin

47 rue Henri Bazin
Tél. : 03.83.36.56.65

■ MJC de Beaugerard

Place Maurice Ravel
Tél. : 03.83.96.39.70

■ MJC Philippe Desforges

27 rue de la République
Tél. : 03.83.27.40.53

■ MJC du Haut-du-Lièvre

Avenue Pinchard - 54100 Nancy
Tél. : 03.83.96.54.11

■ MJC Lillebonne

14 rue du Cheval Blanc
Tél. : 03.83.36.82.82

■ MJC Pichon

7 boulevard du Recteur Senn
Tél. : 03.83.37.62.91

■ MJC des Trois-Maisons

12 rue de Fontenoy
Tél. : 03.83.32.80.52

Les centres sociaux

■ Centre Social Jolibois

Avenue du Général Mangin
Tél. : 03.83.28.45.45

■ Centre Social Beaugerard

269 avenue de Boufflers
Tél. : 03.83.96.46.12

■ Centre Social La Clairière

1195 avenue Pinchard
54100 Nancy
Tél. : 03.83.96.15.20



Les groupes scolaires de l'enseignement public

Maternelles

Alfred Mézières

Isabelle AURORA
Impasse Saint-Vincent
Tél. : 03.83.37.31.31
Fax : 03.83.37.33.30
e-mail : ce.0540869b@ac-nancy-metz.fr

Beauregard

Fabienne CHARLES
12 rue Gustave Charpentier
Tél. : 03.83.97.21.22
Fax : 03.83.97.22.78
e-mail : ce.0540850f@ac-nancy-metz.fr

Bonsecours

Christelle MAUSS
21 rue de Bonsecours
Tél. : 03.83.37.24.86
Fax : 03.83.37.37.89
e-mail : ce.0540851g@ac-nancy-metz.fr

Boudonville

Ghislaine CHATTE
60 rue de Boudonville
Tél. : 03.83.97.26.48
Fax : 03.83.97.26.64
e-mail : ce.0540852h@ac-nancy-metz.fr

Buffon

Sophie VESPIGNANI
26 rue de la Bergamote
Tél. : 03.83.98.41.05
Fax : 03.83.98.34.08
e-mail : ce.0540853j@ac-nancy-metz.fr

Buthegnemont

Philippe HAUTÉCOUVERTURE
45 rue Anne Fériet
Tél. : 03.83.97.10.97
Fax : 03.83.97.11.55
e-mail : ce.0540854k@ac-nancy-metz.fr

Charlemagne

Sylvie WERNERT
Rue du Chanoine Blaise
Tél. : 03.83.40.36.18
Fax : 03.83.40.36.17
e-mail : ce.0540855l@ac-nancy-metz.fr

Charles III

Christine BATALKA
100 rue Saint-Nicolas
Tél. : 03.83.37.25.96
Fax : 03.83.37.86.45
e-mail : ce.0540856m@ac-nancy-metz.fr
site : www.3ac-nancy-metz.fr/eco/m-charles-iii-nancy/

Clemenceau

Monique HUMBLOT
54 bld Clemenceau
Tél. : 03.83.55.23.60
Fax : 03.83.55.42.43
e-mail : ce.0540857n@ac-nancy-metz.fr

Didion

Stéphanie DOWKIW
Rue St Thiébaud prolongée
Tél. : 03.83.37.30.86
Fax : 03.83.37.39.36
e-mail : ce.0540858p@ac-nancy-metz.fr
site : ac-nancy-metz.fr/ia54/MaternelleDidionNancy

Donzelot

Aurélié NASI
Avenue Général Mangin
Tél. : 03.83.40.33.90
Fax : 03.83.40.33.39
e-mail : ce.0540859r@ac-nancy-metz.fr

Ecole de Plein Air

Agnès GOUGEON
Parc de Remicourt
149 rue de Vandoeuvre – 54600 Villers
Tél. : 03.83.40.31.95
Fax : 03.83.40.86.83
e-mail : ce.0541602y@ac-nancy-metz.fr

Emile Gebhart

Monique PADAR
30 rue Emile Gebhart
Tél. : 03.83.55.27.26
Fax : 03.83.55.28.52
e-mail : ce.0540860s@ac-nancy-metz.fr

Jean Jaurès

Sylvine MAUJEAN
46 bis rue de la République
Tél. : 03.83.40.27.29
Fax : 03.83.40.40.37
e-mail : ce.0540862u@ac-nancy-metz.fr

La Fontaine

Corinne UMBER-VANNIER
Avenue Raymond Pinchard
Tél. : 03.83.97.20.99
Fax : 03.83.97.29.30
e-mail : ce.0540863v@ac-nancy-metz.fr

Mac Mahon

Alexandra DA SILVA
37 rue Mac Mahon
Tél. : 03.83.37.25.65
Fax : 03.83.37.37.26
e-mail : ce.0540864w@ac-nancy-metz.fr

■ Marcel Leroy

Corinne JEANVOINE
101 rue de Mon Désert
Tél. : 03.83.40.25.89
Fax : 03.83.40.14.03
e-mail : ce.0540865x@ac-nancy-metz.fr

■ Michelet

Thierry KLEJNOWSKI
10 rue Dominique Louis
Tél. : 03.83.98.34.21
Fax : 03.83.98.75.50
e-mail : ce.0541220h@ac-nancy-metz.fr

■ Montet

Michèle THENOT
2 quai de la Bataille
Tél. : 03.83.55.27.53
Fax : 03.83.55.05.60
e-mail : ce.0540866y@ac-nancy-metz.fr
site : www3.ac-nancy-metz.fr/eco-p-montet-nancy

■ Placieux

Sylvie NADIR
10 rue Kennedy - 54600 Villers
Tél. : 03.83.40.27.96
Fax : 03.83.40.47.46
e-mail : ce.0540867z@ac-nancy-metz.fr

■ Roberty

Brigitte THOMAS
9 rue des Etats
Tél. : 03.83.37.28.32
Fax : 03.83.37.99.58
e-mail : ce.0540868a@ac-nancy-metz.fr

■ Saint-Georges

Anne BELPALME
18 rue Henri Bazin
Tél. : 03.83.37.30.65
Fax : 03.83.37.35.37
e-mail : ce.0540871d@ac-nancy-metz.fr

■ Saint-Pierre

Muriel RYSAK
106 avenue de Strasbourg
Tél. : 03.83.37.26.85
Fax : 03.83.37.25.72
e-mail : ce.0540872e@ac-nancy-metz.fr

■ Stanislas

Philippe MASSON
46 rue Raymond Poincaré
Tél. : 03.83.40.28.41
Fax : 03.83.40.28.29
e-mail : ce.0540876j@ac-nancy-metz.fr

■ Tiercelins

Frédérique ANDRE
74 rue des Fabriques
Tél. : 03.83.37.28.57
Fax : 03.83.37.37.64
e-mail : ce.0540877k@ac-nancy-metz.fr

■ Trois-Maisons

Véronique BILLOT
7 rue de l'Atrio
Tél. : 03.83.30.54.21
Fax : 03.83.30.97.87
e-mail : ce.0540874g@ac-nancy-metz.fr

Rectorat :

Rue Philippe De Gueldres
Tél. : 03.83.86.20.20

Inspection académique :

4 rue d'Auxonne
Tél. : 03.83.93.56.00

Inspections de l'Education Nationale :

Circonscription de Nancy I
Ecole Bonsecours
4 rue Provençal
Tél. : 03.83.35.06.59

Circonscription de Nancy II
Inspection Académique
4 rue d'Auxonne
Tél. : 03.83.93.56.97

Circonscription de Nancy III
Inspection Académique
4 rue d'Auxonne
Tél. : 03.83.93.56.91

Circonscription de Vandœuvre
2 rue Paul Bert à Vandœuvre
Tél. : 03.83.56.99.26



Les groupes scolaires de l'enseignement public

Elémentaires

Alfred Mézières

Sylvie GOSSENS
16 rue Alfred Mézières
Tél. : 03.83.30.56.62
Fax : 03.83.30.96.25
e-mail : ce.0540827f@ac-nancy-metz.fr

Beauregard

Gilles TARNUS
12 rue François Couperin
Tél. : 03.83.97.10.29
Fax : 03.83.97.81.16
e-mail : ce.0540127v@ac-nancy-metz.fr

Bonsecours

Christine JACQUE
2 rue Provençal
Tél. : 03.83.37.27.65
Fax : 03.83.37.85.97
e-mail : ce.0540805g@ac-nancy-metz.fr

Boudonville

Anne-Marie LEYGONIE
56 rue de Boudonville
Tél. : 03.83.97.22.04
Fax : 03.83.97.81.27
e-mail : ce.0541914m@ac-nancy-metz.fr

Braconnot

Hervé GIUSTINIANI
12, rue Braconnot
Tél. : 03.83.37.27.96
Fax : 03.83.37.94.00
e-mail : ce.0542172t@ac-nancy-metz.fr
site : ac-nancy-metz.fr/ia54/primairebraconnot

Buffon

Eric SIMON
26 rue de la Bergamote
Tél. : 03.83.98.35.92
Fax : 03.83.98.94.96
e-mail : ce.0541913l@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/nancybuffonelementaire

Buthegnemont

Jean-Marc DAP
168 av. de Boufflers
Tél. : 03.83.97.11.43
Fax : 03.83.97.81.52
e-mail : ce.0541837d@ac-nancy-metz.fr

Charlemagne

Danièle BOUSSANGÉ-SIRGUEY
Place des Ducs de Bar
Tél. : 03.83.40.32.18
Fax : 03.83.40.86.61
e-mail : ce.0542305m@ac-nancy-metz.fr

Clemenceau

Sylvie BARBIER
Rue de Vaucouleurs
Tél. : 03.83.55.29.75
Fax : 03.83.55.64.01
e-mail : ce.0540129x@ac-nancy-metz.fr

Didion-Raugraff

Philippe TURI
21 bld Joffre
Tél. : 03.83.32.22.75
Fax : 03.83.32.95.44
e-mail : ce.0540844z@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/didion

Ecole de Plein Air

Agnès GOUGEON
Parc de Remicourt
149 rue de Vandoeuvre - 54600 Villers
Tél. : 03.83.40.31.95
Fax : 03.83.40.86.83
e-mail : ce.0541602y@ac-nancy-metz.fr

Emile Gebhart

Salim BOUZAD
31 rue Emile Gebhart
Tél. : 03.83.55.26.65
Fax : 03.83.55.64.10
e-mail : ce.0542020c@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/NancyEmileGebhart

Jean Jaurès

Sylvie COLIN
25 bld Jean Jaurès
Tél. : 03.83.40.32.06
Fax : 03.83.40.86.53
e-mail : ce.0540816u@ac-nancy-metz.fr
site : ac-nancy-metz.fr/ia54/NancyJeanJaurès

Jules Ferry

Didier MEROU
10 rue des Jardiniers
Tél. : 03.83.37.28.76
Fax : 03.83.37.90.10
e-mail : ce.0540817v@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/nancyferry

La Fontaine

Martine VEAUCCOURT
Avenue Raymond Pinchard
Tél. : 03.83.97.26.87
Fax : 03.83.97.08.65
e-mail : ce.0542211k@ac-nancy-metz.fr
site : www3.ac-nancy-metz.fr/eco-e-lafontaine-nancy

■ Marcel Leroy

Laurence MAURICE
22 rue de Craffigny
Tél. : 03.83.40.36.62
Fax : 03.83.40.86.77
e-mail : ce.0542312v@ac-nancy-metz.fr
site : www.3.ac-nancy-metz.fr/ico-pcm-leroy-nancy

■ Montet

Richard MALFAIT
2 rue de Saurupt
Tél. : 03.83.55.27.28
Fax : 03.83.55.64.05
e-mail : ce.0540842x@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/NcyMontet

■ Moselly

Ghislaine LAUGEL
Place Robert Laverny
Tél. : 03.83.98.35.65
Fax : 03.83.98.95.04
e-mail : ce.0542108y@ac-nancy-metz.fr
site : www.3.ac-nancy-metz.fr/ia54-zep-hdl

■ Ory

Frédéric CHATY
3 rue de la Salle
Tél. : 03.83.37.26.86
Fax : 03.83.37.26.86
e-mail : ce.0540823b@ac-nancy-metz.fr

■ Placieux

Louis RICHY
15 rue Kennedy - 54600 Villers lès Nancy
Tél. : 03.83.40.27.70
Fax : 03.83.40.28.39
e-mail : ce.0542314x@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/nancyplacieux

■ Saint-Georges

Virginie PATERIA
16 rue Henri Bazin
Tél. : 03.83.37.25.85
Tél. : 03.83.37.29.76 (annexe)
Fax : 03.83.37.91.50
e-mail : ce.0540845a@ac-nancy-metz.fr

■ Saint-Pierre

Marie-Noëlle DELON
1 rue Docteur Heydenreich
Tél. : 03.83.37.27.85
Fax : 03.83.37.96.87
e-mail : ce.0541879z@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/NancySaintPierre

■ Stanislas

Chantal SEDIK
58 bis rue Raymond Poincaré
Tél. : 03.83.25.52.50
Fax : 03.83.40.86.51
e-mail : ce.0542004k@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/NancyStanislas

■ Trois-Maisons

Pierre COURBET
22 rue Saint-Fiacre
Tél. : 03.83.37.28.65
Fax : 03.83.37.98.22
e-mail : ce.0541840g@ac-nancy-metz.fr
site : www.ac-nancy-metz.fr/ia54/troism

Quelques adresses utiles

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

21 rue Saint-Lambert
Tél. : 08.20.25.54.10

Centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.)

95 rue de Metz
Tél. : 03.83.19.11.11

Centre départemental de documentation pédagogique (C.D.D.P.)

95 rue de Metz
Tél. : 03.83.19.11.11

Centre d'information et d'orientation (C.I.O.)

Nancy-Lyautey
15 rue Lyautey
Tél. : 03.83.36.73.58

Nancy-Isabey
57 rue Isabey
Tél. : 03.83.41.50.18

Nancy-Vandœuvre
1 Place de Paris à Vandœuvre
Tél. : 03.83.56.89.89

Centre régional d'information jeunesse de Lorraine (C.R.I.J.L.)

20 quai Claude-le-Lorrain
Tél. : 03.83.37.04.46

Centre médico-scolaire

108 bld Lobau
Tél. : 03.83.35.81.64

Direction diocésaine de l'enseignement catholique

32 avenue Foch
Tél. : 03.83.27.05.50
Fax : 03.83.90.31.92
e-mail : ddec44@scolarat.net

Associations de Parents d'Elèves

F.C.P.E.
49 rue Isabey
Tél. : 03.83.40.12.66
e-mail : fcpce3@wanadoo.fr

P.E.E.P.
17 rue de Reherry - 54600 Villers-lès-
Nancy
Fax : 08.25.21.73.17
e-mail : peepvillers@free.fr

Les groupes scolaires de l'enseignement privé

■ Charles de Foucauld

Elémentaire et Maternelle

Valérie VIARDOT

40 bis rue Charles III

Tél. : 03.83.32.85.01

Fax : 03.83.36.44.43

e-mail : cdfnan1@scolalor.net

■ Jeanne du Lys

Elémentaire et Maternelle

Catherine GRANJON

8 rue du Joli Cœur

Tél. : 03.83.35.39.36

Fax : 03.83.35.39.36

e-mail : jdlnan1@scolalor.net

■ Notre-Dame de Bonsecours

Elémentaire et Maternelle

Corinne MEYER

12-14 rue de Bonsecours

Tél. : 03.83.35.25.69

Fax : 03.83.35.25.69

e-mail : ndbnan1@scolalor.net

■ Notre-Dame Saint-Sigisbert

Elémentaire et Maternelle

Annie RAVENEAU

6 rue de la Ravinelle

CS 74204

Tél. : 03.83.17.33.80

Fax : 03.83.17.13.01

e-mail : ecole@ndsigsib.edu

■ Providence- Lasalle

Elémentaire et Maternelle

Marie-Alix GEISLER

Rue Laurent Bonnevey

54100 NANCY

Tél. : 03.83.96.32.05

Fax : 03.83.96.32.05

e-mail : pronan1@scolalor.net

■ Saint-Dominique

Elémentaire et Maternelle

Marguerite DUPAIX

11 rue du Manège

B.P. 20223

Tél. : 03.83.36.47.57

Fax : 03.83.37.99.16

e-mail : sdonan1@scolalor.net

■ Saint-Jean-Baptiste de la Salle

Elémentaire et Maternelle

Jean-François PETITDEMANGE

9 Place de l'Arsenal

Tél. : 03.83.35.32.36

Fax : 03.83.35.29.79

e-mail : jbsnan1@scolalor.net

■ Saint-Léon IX

Elémentaire et Maternelle

Sylvie MICHAUT

28 rue Saint Léon

Tél. : 03.83.28.95.50

Fax : 03.83.28.95.51

e-mail : leonan1@scolalor.net

■ Saint-Pierre

Elémentaire et Maternelle

Dominique LOUYOT

8 rue Nabécor

Tél. : 03.83.35.39.14

Fax : 03.83.35.39.14

e-mail : pianan1@scolalor.net

■ Saint-Sauveur

Elémentaire et Maternelle

Sophie MOREAU

52 rue du Chemin Blanc

Tél. : 09.62.17.62.84

Fax : 03.83.98.38.66

e-mail : saunan1@scolalor.net

■ Saint-Vincent

Elémentaire et Maternelle

Danielle HOULLE

23 rue de Solignac

Tél. : 03.83.35.14.64

Fax : 03.83.35.82.14

e-mail : vinnan1@scolalor.net

Les collèges

Les collèges de l'enseignement public

■ Alfred Mézières

19 rue Alfred Mézières
Tél : 03.83.35.04.36
Fax : 03.83.35.28.27

■ Claude le Lorrain

Place Alain Fournier
Tél : 03.83.96.69.31
Fax : 03.83.96.81.02

■ De la Craffe

2 rue de la Craffe
Tél : 03.83.35.38.29
Fax : 03.83.35.37.32

■ Frédéric Chopin

39 rue du Sergent Blandan
Tél : 03.83.40.20.42
Fax : 03.83.40.85.48

■ Georges de la Tour

Rue de la Croix Saint Claude
Tél : 03.83.96.48.98
Fax : 03.83.96.88.25

■ Guynemer

21 boulevard Joffre
Tél : 03.83.17.01.60
Fax : 03.83.17.01.69

■ Jean Lamour

56 boulevard de Scarpone
Tél : 03.83.96.62.14
Fax : 03.83.98.44.81

■ Louis Armand

33 avenue de Brabois
Tél : 03.83.28.54.31
Fax : 03.83.28.47.08

Les collèges de l'enseignement privé

■ Charles de Foucauld

40 bis rue Charles III
Tél : 03.83.32.18.43
Fax : 03.83.35.26.12

■ Claude Daunot

10 boulevard Clemenceau
Tél : 03.83.55.11.56
Fax : 03.83.53.17.74

■ Notre-Dame Saint-Sigisbert

19-21 cours Léopold
Tél : 03.83.17.33.80
Fax : 03.83.17.33.95

■ Sacré-Cœur

39 rue de Laxou
Tél : 03.83.40.38.78
Fax : 03.83.28.59.54

■ Saint-Dominique

11 rue de Manège
Tél : 03.83.36.47.57
Fax : 03.83.37.99.16

■ Saint-Léon IX

20 rue Saint Léon
Tél : 03.83.28.45.64
Fax : 03.83.28.95.57



Les lycées de l'enseignement public

■ Frédéric Chopin

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

39 rue du Sergent Blandan

Tél : 03.83.40.20.42

Fax : 03.83.40.85.30

■ Georges de la Tour

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

5 rue de la Croix Saint Claude

Tél : 03.83.96.48.98

Fax : 03.83.96.66.31

■ Henri Loritz

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

29 rue des Jardiniers

Tél : 03.83.36.75.42

Fax : 03.83.35.08.22

■ Henri Poincaré

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

2 rue de la Visitation

Tél : 03.83.17.39.40

Fax : 03.83.17.39.41

■ Jean Prouvé

Lycée Professionnel

53 rue de Bonsecours

Tél : 03.83.35.25.73

Fax : 03.83.35.10.07

■ Jeanne d'Arc

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

16 rue Pierre Fourier

Tél : 03.83.36.77.89

Fax : 03.83.36.85.30

■ Paul Louis Cyfflé

Lycée Professionnel

1 rue Cyfflé

Tél : 03.83.35.11.87

Fax : 03.83.35.97.10

Les lycées de l'enseignement privé

■ Charles de Foucauld

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique et
lycée Professionnel

1 rue Jeannot

Tél : 03.83.35.27.14

Fax : 03.83.35.26.12

■ Claude Daunot

Lycée d'Enseignement Technologique
et lycée Professionnel

10 boulevard Clemenceau

Tél : 03.83.55.11.56

Fax : 03.83.53.17.74

■ Marie Immaculée

Lycée Professionnel

33 avenue du Général Leclerc

Tél : 03.83.56.14.03

Fax : 03.83.56.11.12

■ Notre-Dame

Saint-Sigisbert

Lycée d'Enseignement Général

19-21 cours Léopold

Tél : 03.83.17.33.80

Fax : 03.83.17.33.95

■ Pierre de Coubertin

Lycée d'Enseignement
Technologique et lycée
Professionnel

5 rue du Président Robert Schuman

Tél : 03.83.28.49.49

Fax : 03.83.28.00.82

■ Saint-Dominique

Lycée d'Enseignement Général

11 rue du Manège

Tél : 03.83.36.47.57

Fax : 03.83.37.99.16

■ Saint-Léon IX

Lycée d'Enseignement Général

20 rue Saint-Léon

Tél : 03.83.28.45.64

Fax : 03.83.28.95.57



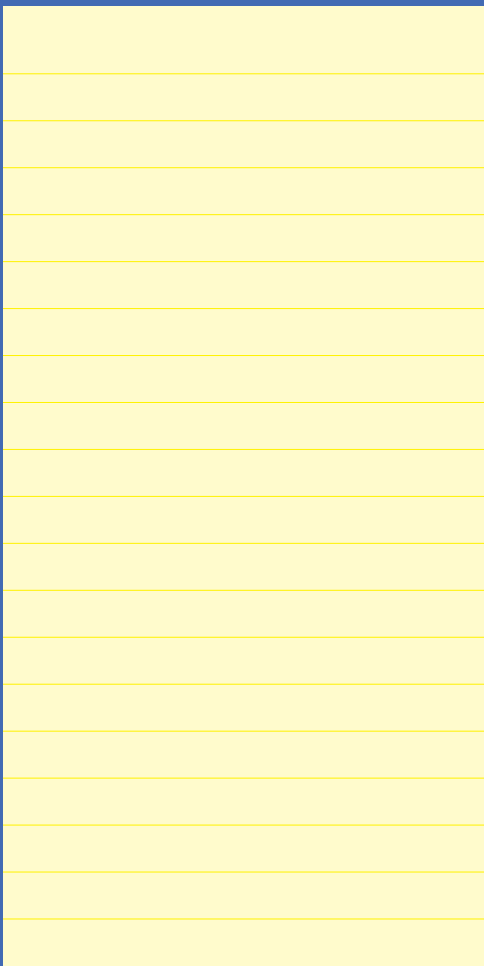
LE CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010

ZONE A

Ecoles maternelles et élémentaires

Rentrée	<i>jeudi 3 septembre 2009</i> au matin
Toussaint	du → <i>vendredi 23 octobre 2009</i> après la classe au → <i>jeudi 5 novembre 2009</i> au matin
Noël	du → <i>vendredi 18 décembre 2009</i> après la classe au → <i>lundi 4 janvier 2010</i> au matin
Hiver	du → <i>vendredi 12 février 2010</i> après la classe au → <i>lundi 1^{er} mars 2010</i> au matin
Printemps	du → <i>vendredi 9 avril 2010</i> après la classe au → <i>lundi 26 avril 2010</i> au matin
Eté	<i>vendredi 2 juillet 2010</i> après la classe

Notes

A large yellow rectangular area with horizontal lines, intended for taking notes. The lines are evenly spaced and run across the width of the area. The area is set against a dark blue background.



L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Vous souhaitez poursuivre ou reprendre une activité professionnelle, des études, un stage ou une formation continue, ou bénéficier de temps libre : divers modes de gardes, adaptés à vos besoins, sont proposés par la Ville de Nancy et d'autres organismes pour accueillir les tout-petits.

Retrouvez les informations détaillées dans le guide de la petite enfance "Nancy Ville amie des enfants" mis à votre disposition dans les sites municipaux et téléchargeable sur le site : www.nancy.fr, rubrique famille/tout petits



La Ville en direct

Appel gratuit

Tél. : 0 800 54 54 00

info@mairie-nancy.fr

ville de
Nancy,
www.nancy.fr

Direction de l'Enseignement

Hôtel de Ville - 54000 Nancy

Tél. : 03.83.85.31.70

Fax : 03.83.85.56.24



*Un accueil en mairie
du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h*

*et pour les mairies de quartier
du lundi au jeudi*

de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

*pour toutes vos démarches liées aux activités
organisées par la ville
et proposées aux enfants
tout au long de l'année*